

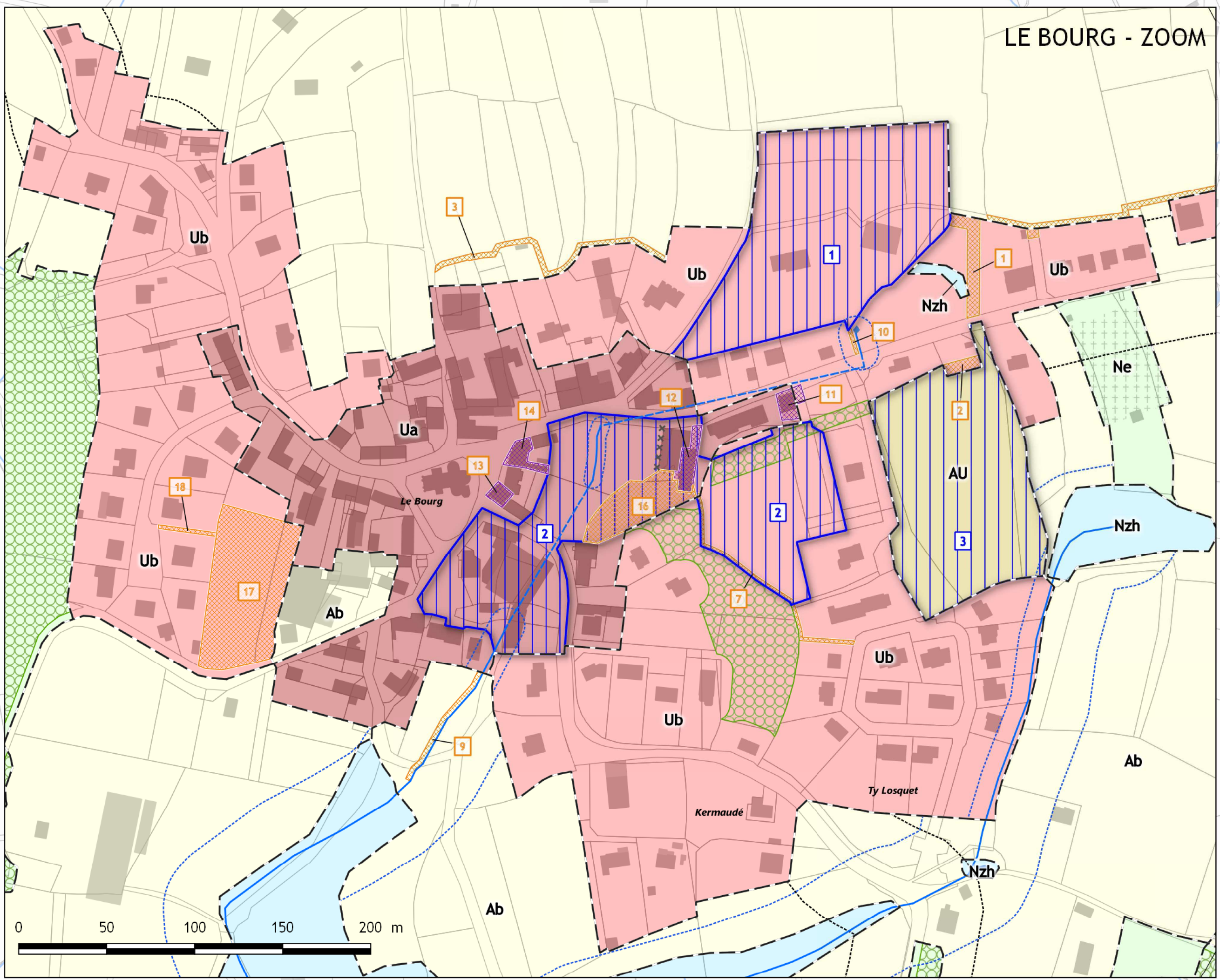


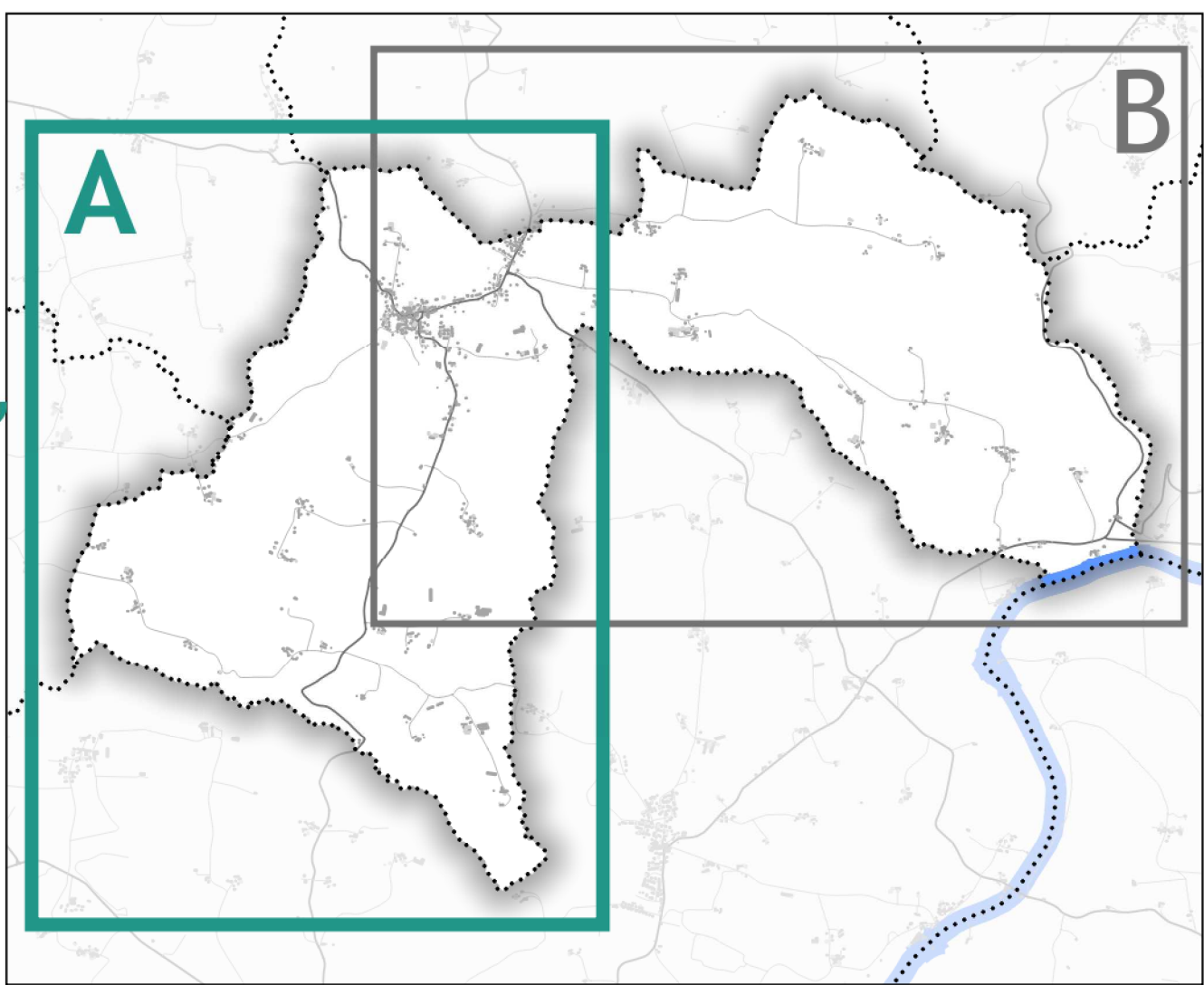
Tableau des emplacements réservés		
N°	Désignation	Bénéficiaire Surf. en m²
1	Accès routier OAP Pont-Bellec	Commune 467
2	Accès routier OAP Tremm-Braz	Commune 139
3	Liaison douce entre l'école et le nord du bourg	Commune 475
4	Liaison douce entre la Gare et le bourg	Commune 1843
5	Liaison douce entre Kergroez et la Grange	Commune 486
6	Liaison douce Route de Calan	Commune 348
7	Liaison douce entre Ty-Losquet et le centre-bourg	Commune 285
8	Liaison douce entre le chemin de la lagune et la Grange	Commune 153
9	Liaison douce entre la fontaine de Saint-Maudé et le chemin de la lagune	Commune 223
10	Liaison douce sud OAP de Pont-Bellec	Commune 30
11	Transformation de logements vacants en logements sociaux	Commune 215
12	Transformation de logements vacants en logements sociaux	Commune 399
13	Transformation de logements vacants en logements sociaux	Commune 118
14	Transformation de logements vacants en logements sociaux	Commune 231
15	Accès fontaine Saint-Roch	Commune 1138
16	Aménagement du centre-bourg et liaisons douces	Commune 1224
17	Parcelle d'agencement urbain (jardin, parc, trame verte...)	Commune 3767
18	Liaison douce entre Prieau Avalou et le projet d'aménagement urbain	Commune 67
19	Chemin de randonnée	Commune 1452

COMMUNE DE LANVAUDAN PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU approuvé le 13 juin 2019



Lanvaudan



échelle : 1/5 000

Vu pour être annexé à la
délibération du Conseil municipal
du 13 juin 2019
Le Maire,
Serge GAGNEUX

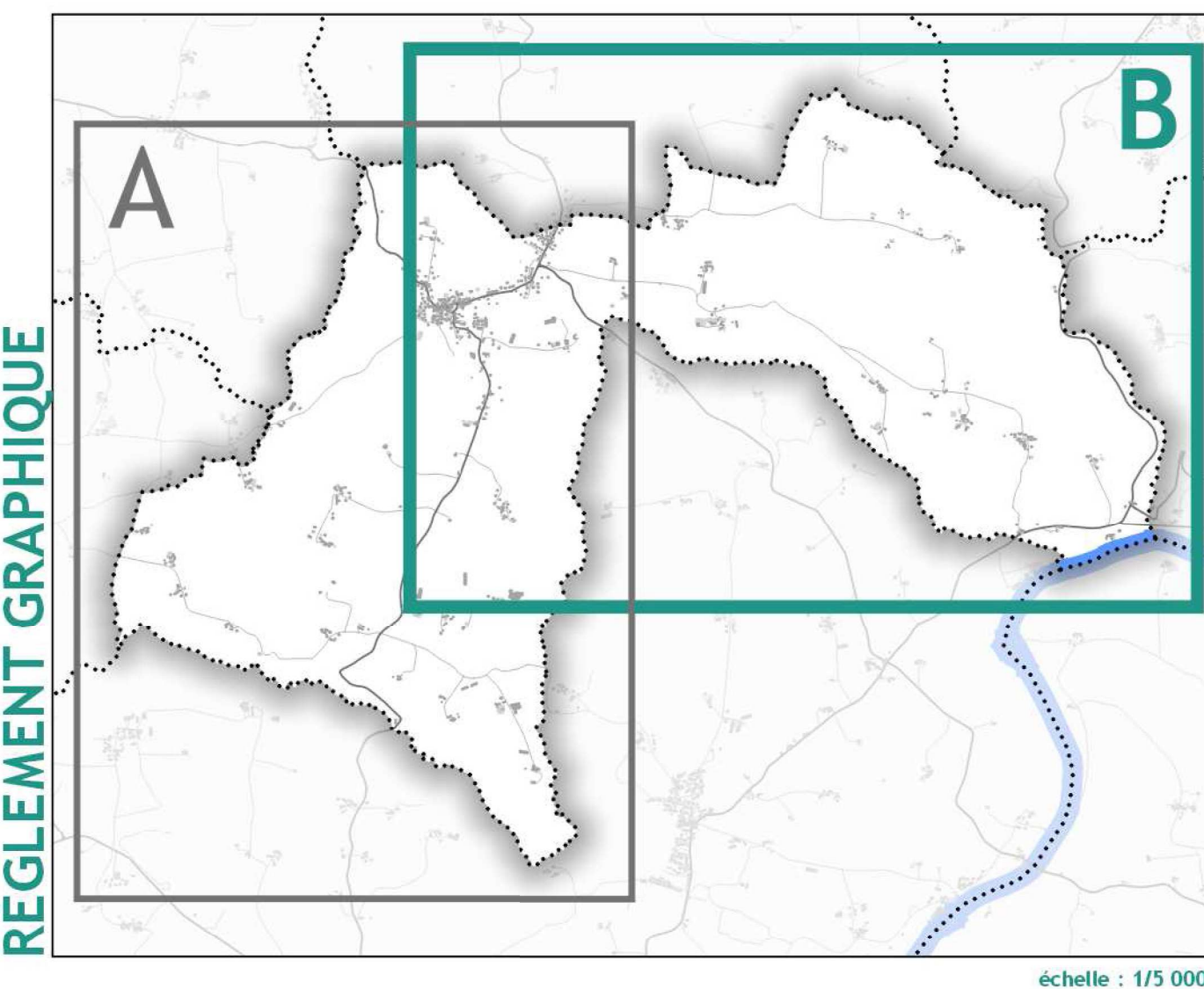
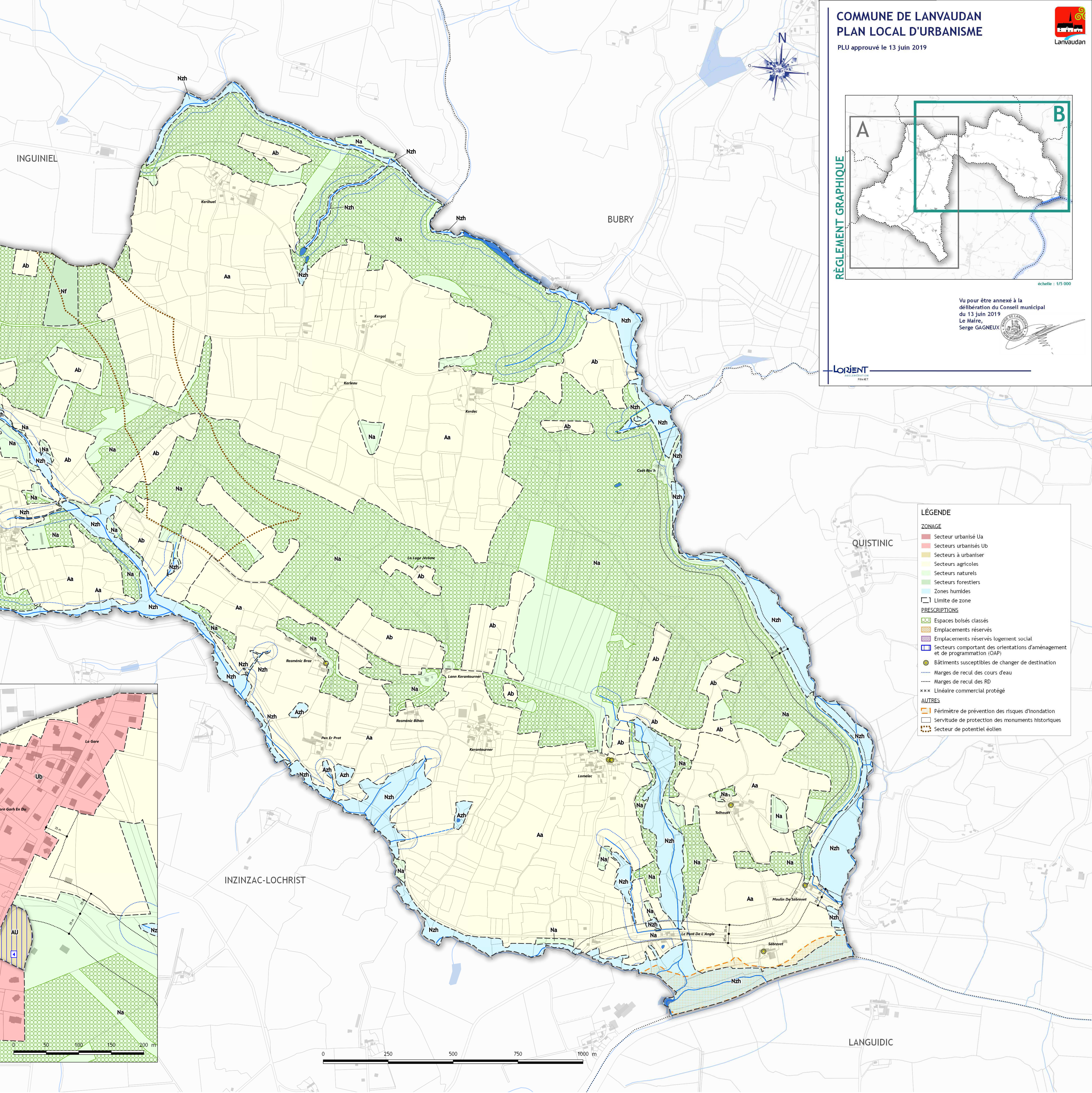


LÉGENDE

ZONAGE

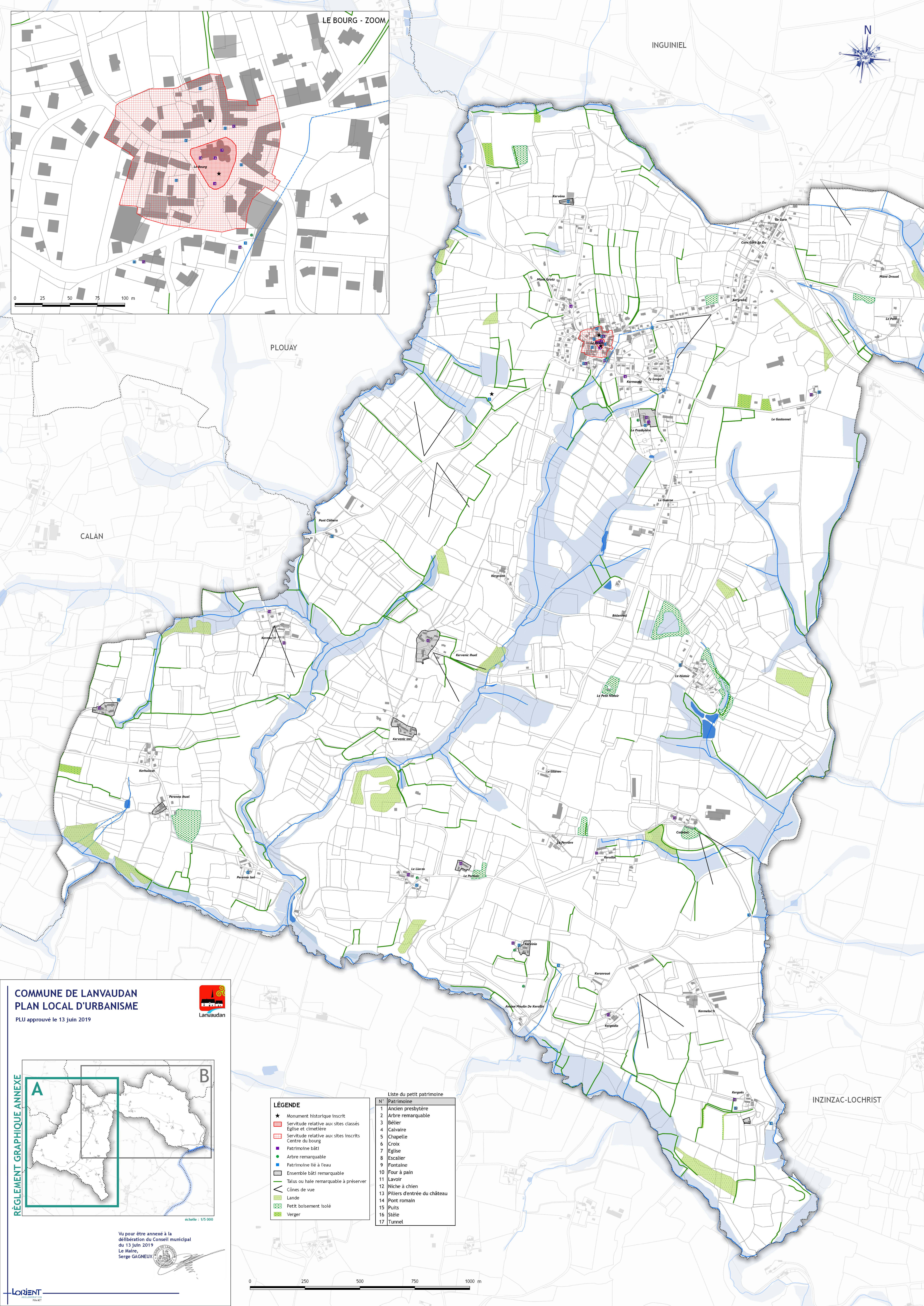
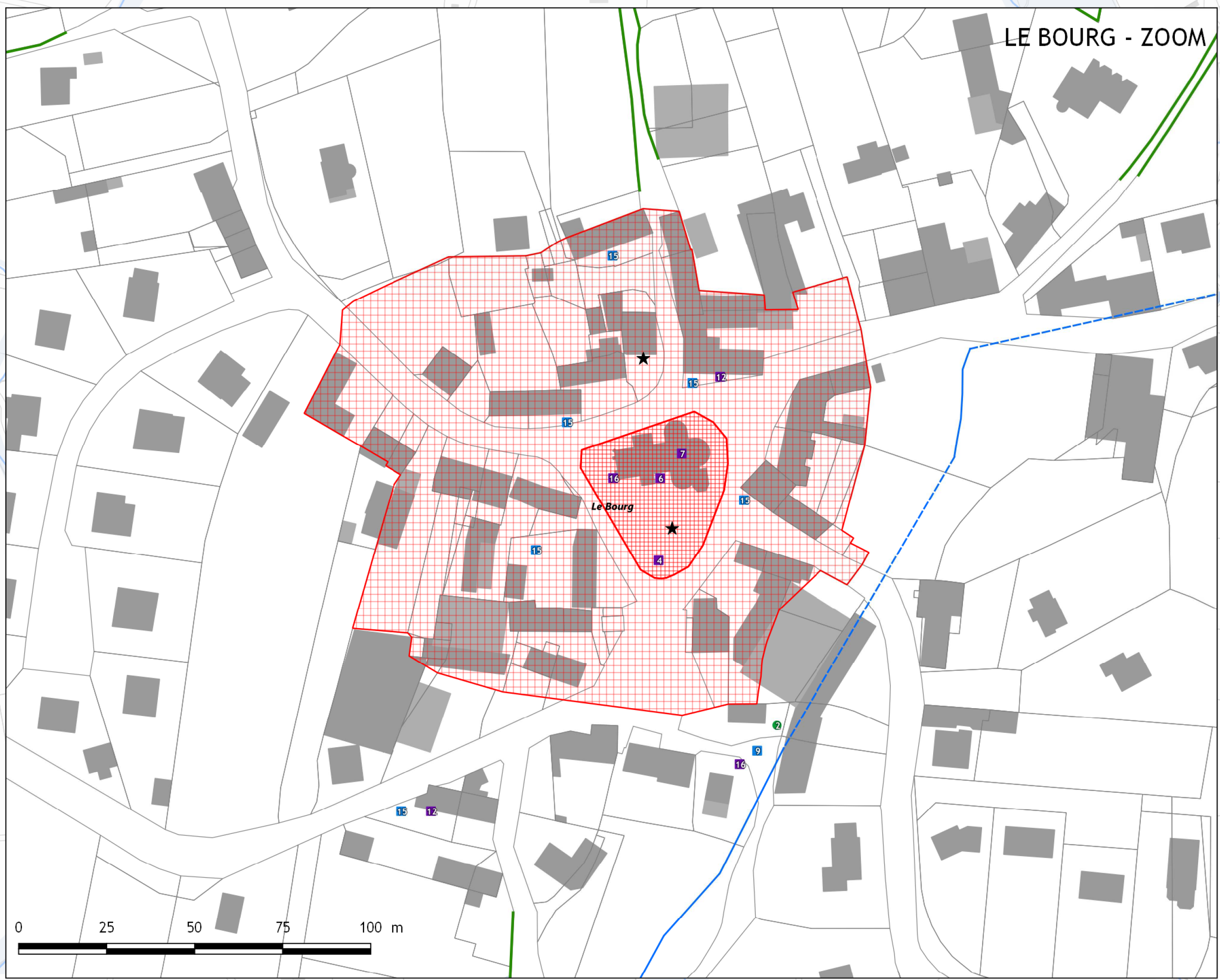
- Secteur urbanisé Ua
 - Secteurs urbanisés Ub
 - Secteurs à urbaniser
 - Secteurs agricoles
 - Secteurs naturels
 - Secteurs forestiers
 - Zones humides
 - Limite de zone
- PRESCRIPTIONS**
- Espaces boisés classés
 - Emplacements réservés
 - Emplacements réservés logement social
 - Secteurs comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
 - Bâtiments susceptibles de changer de destination
 - Marges de recul des cours d'eau
 - Marges de recul des RD
 - Linéaire commercial protégé
- AUTRES**
- Périmètre de prévention des risques d'inondation
 - Servitude de protection des monuments historiques
 - Secteur de potentiel éolien

0 250 500 750 1000 m



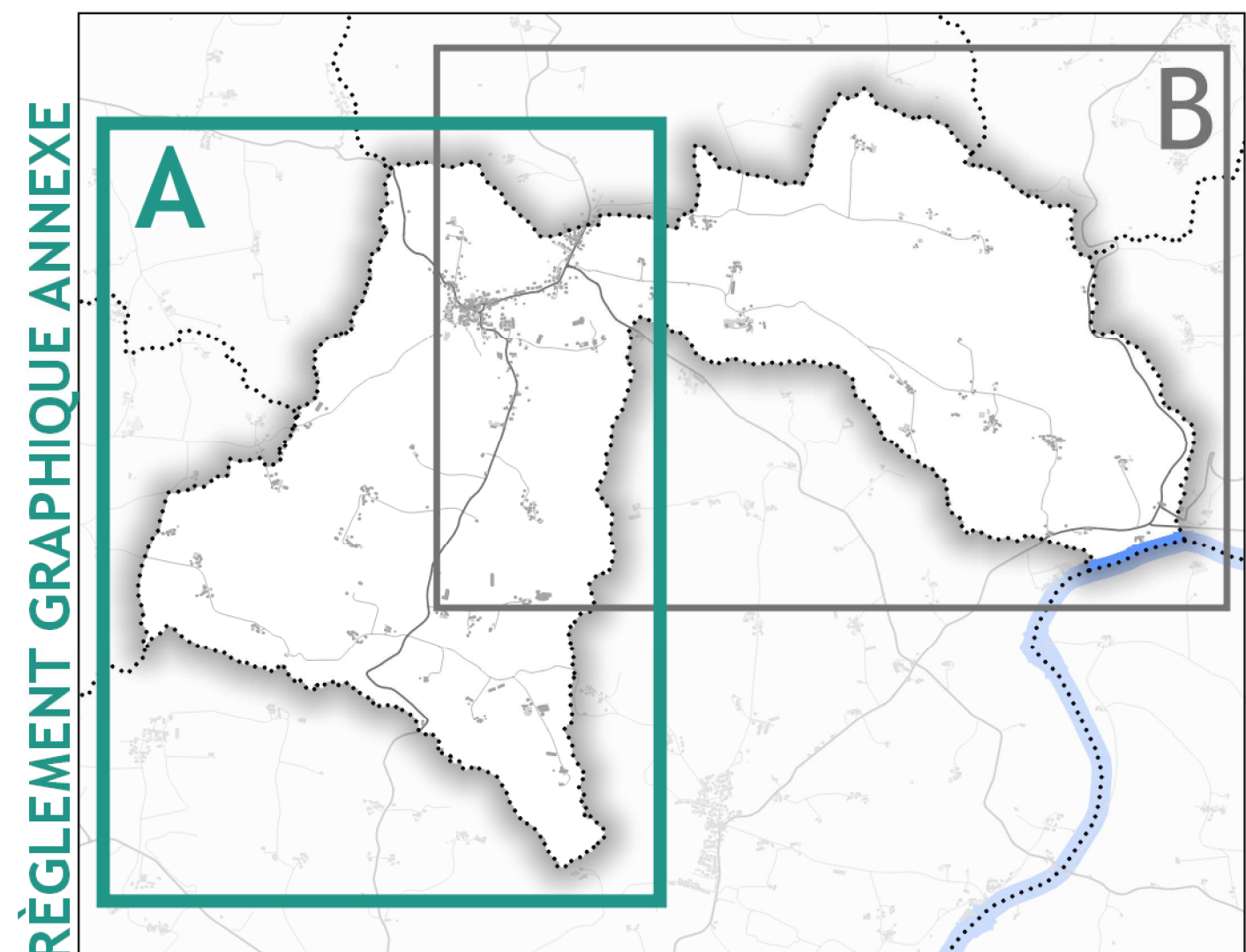
Vu pour être annexé à la
délibération du Conseil municipal
du 13 juin 2019.
Le Maire,
Serge GAGNEUX

- LÉGENDE**
- ZONAGE**
- Secteur urbanisé Ua
 - Secteurs urbanisés Ub
 - Secteurs à urbaniser
 - Secteurs agricoles
 - Secteurs naturels
 - Secteurs forestiers
 - Zones humides
- PRÉSCRIPTIONS**
- Espaces boisés classés
 - Emplacements réservés
 - Emplacements réservés logement social
 - Secteurs comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
 - Bâtiments susceptibles de changer de destination
 - Marges de recul des cours d'eau
 - Marges de recul des RD
 - Linéaire commercial protégé
- AUTRES**
- Périmètre de prévention des risques d'inondation
 - Servitude de protection des monuments historiques
 - Secteur de potentiel éolien



COMMUNE DE LANVAUDAN
PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU approuvé le 13 juin 2019



Vu pour être annexé à la
délibération du Conseil municipal
du 13 juin 2019
Le Maire,
Serge GAGNEUX



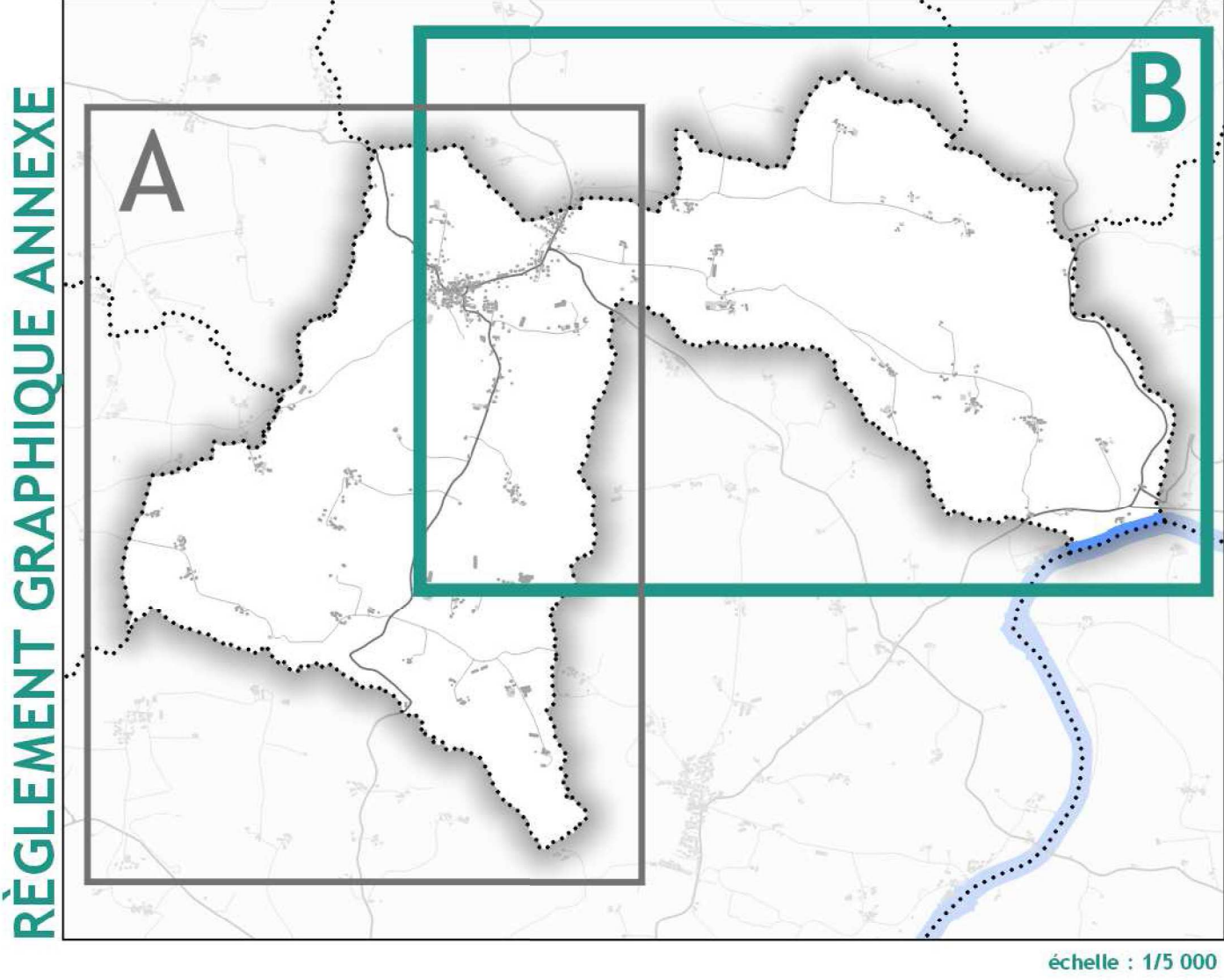
LÉGENDE

- ★ Monument historique inscrit
- Servitude relative aux sites classés
- Eglise et cimetière
- Servitude relative aux sites inscrits
- Centre du bourg
- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Patrimoine lié à l'eau
- Ensemble bâti remarquable
- Talus ou halle remarquable à préserver
- Cônes de vue
- Lande
- Petit boisement isolé
- Verger

Liste du petit patrimoine

N°	Patrimoine
1	Ancien presbytère
2	Arbre remarquable
3	Bélier
4	Calvaire
5	Chapelle
6	Croix
7	Eglise
8	Escalier
9	Fontaine
10	Four à pain
11	Lavoir
12	Niche à chien
13	Piliers d'entrée du château
14	Pont romain
15	Puits
16	Stèle
17	Tunnel

0 250 500 750 1000 m



RÈGLEMENT GRAPHIQUE ANNEXE

Vu pour être annexé à la
délibération du Conseil municipal
du 13 juin 2019.
Le Maire,
Serge GAGNEUX



Lorient

LÉGENDE

- ★ Monument historique inscrit
- Servitude relative aux sites classés
- Eglise et cimetière
- Servitude relative aux sites inscrits
- Centre du bourg
- Patrimoine bâti
- Arbre remarquable
- Patrimoine lié à l'eau
- Ensemble bâti remarquable
- Talus ou haie remarquable à préserver
- Cônes de vue
- Lande
- Petit boisement isolé
- Verger

Liste du petit patrimoine

N°	Patrimoine
1	Ancien presbytère
2	Arbre remarquable
3	Bélier
4	Calvaire
5	Chapelle
6	Croix
7	Eglise
8	Escalier
9	Fontaine
10	Four à pain
11	Lavoir
12	Niche à chien
13	Piliers d'entrée du château
14	Pont romain
15	Puits
16	Stèle
17	Tunnel

0 250 500 750 1000 m